

Motion 1582

pour des explications complètes concernant Telecom 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- le préavis, apparemment **unanime**, formulé par le ITU Telecom Board (comité consultatif des exposants) à l'intention du Secrétaire général de l'UIT en faveur de la candidature de Hongkong pour l'organisation de Telecom 2006, au détriment de l'offre de Genève;
- l'impact considérable de cette perte pour Genève, selon le Conseiller d'Etat en charge de l'économie et le Chancelier, si le Secrétaire général de l'UIT devait suivre ce préavis, ce qui est très probable;
- la nécessité de comprendre ce qui a pu conduire à cette décision pour Genève, et à en tirer les leçons pour l'avenir;

invite le Conseil d'Etat

à adresser au Grand Conseil dans les meilleurs délais, mais au plus tard d'ici la session plénière des 13/14 mai 2004, un rapport indiquant de manière circonstanciée:

- les caractéristiques de la candidature genevoise et les différentes conditions qui y étaient assorties;
- les points spécifiques ayant fait l'objet d'efforts sur la base des expériences 1999 et 2003, ainsi que les points sur lesquels l'UIT avait souhaité des modifications;
- le degré de coopération effective des différents milieux concernés à Genève dans le montage de cette candidature et pour sa défense, et les efforts menés par les autorités pour assurer cette coordination;
- les caractéristiques, dans la mesure où elles sont connues, de l'offre de HongKong, et les facteurs qui ont conduit à ce préavis unanime en faveur de la candidature de Hongkong;
- les pertes effectives pour Genève en précisant les bases du calcul, les montants ainsi que leur nature et leur attribution (qui subit cette perte, concrètement?);
- les conclusions qu'en déduit le Conseil d'Etat, spécifiquement par rapport à Genève comme lieu d'accueil d'expositions et de congrès, et plus largement par rapport à la cohérence et l'efficacité de la promotion économique, et sa coordination avec les milieux concernés à Genève.